

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 13 mars à 19h15, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Françoise PARIS, maire.

Présents : Françoise PARIS, Sylvain VIEUBLED, Joël REIGNER, Denis PUPIN, Vanessa LAPORTE, Christine HOULLEGATTE, Thierry HARDY, Fabienne POULAIN.

Procurations : Charlène GIMENEZ à Vanessa LAPORTE, Jean-Louis LECHEVALIER à Thierry HARDY, Mélanie PUPIN à Denis PUPIN.

Absent non excusé : Christian FLEURY

Secrétaire de séance : Denis PUPIN

Approbation du compte rendu de la séance du 6 février 2025 : Approuvé à l'unanimité

Approbation et vote du compte financier unique 2024 :

Considérant la concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,
Considérant les éléments ci-dessous,

	Investissements	Fonctionnement
Recettes	70 419.20 €	402 962.89 €
Dépenses	72 088.63 €	339 893.55 €
Résultat de l'exercice 2024	- 1 669.43 € (déficit)	63 069.31 €
Résultat de clôture 2023	- 23 262.39 € (déficit)	246 742.89 €
Affectation Investissement		23 262.39 €
Résultat de clôture 2024	- 24 931.82 € (déficit)	286 549.81 € (excédent)

Mme le Maire se retire de la salle.

Le compte financier unique ainsi arrêté est soumis au vote et approuvé par 10 voix "pour".

Affectation du résultat 2024

Considérant que la section de fonctionnement présente un excédent de fonctionnement de 286 549.81 €,

Considérant que la section d'investissement présente un déficit de 24 931.82 €,

Le conseil municipal, décide, par 11voix « pour », d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

- Recettes d'investissement article 1068 (affectation en réserve) : 24 931.82 €
- Excédent de fonctionnement reporté 002 : 261 617.99 €

Vote du taux des taxes 2025 :

Mme le Maire rappelle les taux votés en 2024 :

- TFB : 42.60 %
- TFNB : 43.38 %
- THRS : 16.39 %

Mme le Maire propose une augmentation de 2 % sur les 3 taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix « pour »,

- Décide l'augmentation des taux de 2 % soit :
 - TFB : 43.45 %
 - TFNB : 44.25 %
 - THRS : 16.72%

Subventions aux associations :

Mme le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations communales :

NOM	Localité	Subventions 2025
SOCIETE CHASSE	AVENAY	Pas de demande
VETETISTES DE LA GUIGNE	AVENAY	600 €
COMITE DES FETES	AVENAY	700 €
COURIR POUR BATISTE	AVENAY	200 €
Verger de sauvegarde	AVENAY	Pas de demande
APE	AVENAY	120 €
Coopérative Scolaire	AVENAY	500 €

Associations hors communes :

NOM	Localité	Subventions 2025
ADMR	Evrecy	500 €
ODON COTE 112	Esquay Notre Dame	Pas de demande
ICL	Sainte Honorine du Fay	Pas de demande
UNC	Evrecy	Pas de demande
INTER ODON FOOTBALL CLUB	Vieux	170 €
JUDO CLUB FAYACAIN	Ste Honorine Fay	150 €
Les Restos du Cœur	Mondeville	60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix « pour » adopte les subventions ci-dessus. Les crédits seront inscrits au budget 2025.

Tarifs communaux :

Mme le Maire propose d'appliquer les tarifs ci-dessous :

Salle des fêtes :

libellé	Particuliers WE	Association WE	Association soirée
commune	270 €	100 €	60 €
hors commune	400 €	200 €	

Tarifs garderie :

Matin : 0.65 € les 20 minutes

Soir : 0.65 € les 20 minutes

5 € de dépassement le soir après 18h30

Tarifs cantine :

Repas enfant : 4.65 €

Repas non commandé dans les délais : 8 €

Tarifs concessions cimetière :

	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
Concession	150 €	300 €
Case columbarium	250 €	450 €
Cavurne	300 €	450 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 11 voix « pour » adopte les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2025.

Adhésion au groupement de commandes pour la voirie avec la CCVOO :

Mme le Maire informe que l'adhésion au groupement de commandes pour la voirie permet à la commune de bénéficier de tarifs négociés lors des travaux d'entretien et de réfection de voirie. IL convient de signer une convention pour la période 2026-2029 entre les deux parties.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au groupement de commandes et autorise Mme le Maire à signer la convention.

Questions diverses :

1. Signalisation rue Morès : suite à la demande d'un habitant de la commune et afin de réglementer la circulation et de limiter la vitesse excessive dans la rue Morès, il a été décidé d'apporter la réponse suivante : si la rue Morès est en sens interdit, même un riverain ne peut l'emprunter et si la rue est en sens interdit sauf riverains, cela revient à privatiser cette rue. Le conseil municipal décide donc d'implanter un sens interdit sauf riverains à l'intersection de la route d'Amayé/Orne et la voie communale désignée Chemin des Criquets en prolongement de la rue des Criquets.
2. Une administrée demande la possibilité d'installer des panneaux « attention enfants » ou « danger enfants » rue St Loup. Un devis va être demandé pour estimer le coût.
3. Réserve incendie la Coquerie : réalisation conjointe avec la commune d'Amayé/Orne, sur un terrain privé appartenant à Mme Frémont. Une convention tripartite sera signée.
4. Accidents RD 36 : un courrier a été adressé courant 2023 à l'Agence Routière Départementale. Une réponse vient enfin d'être adressée à la mairie : une signalétique va être mise en place, sur la RD 36, dans les 2 sens de la route au cours du 1^{er} semestre 2025 afin d'inciter les usagers à ralentir et respecter la limitation de vitesse et des bandes rugueuses seront installées sur la RD 89 avant les STOP route d'Esquay Notre Dame et route de Vieux la Romaine.
5. Emprunt travaux : 4 banques ont été contactées. Seules 2 banques ont répondu.
6. M Reigner : les commerçants souhaitent fêter les 15 ans du marché et demandent à la mairie de financer en partie un apéritif. Le conseil municipal donne son accord.
7. Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 24 mars 2025 à 19h30

Séance levée à 20h30.

